

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 51 (1910), p. 409-416

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1910__51__409_0

© Société de statistique de Paris, 1910, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1910

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1910

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 1910. — Nécrologie : M. le Dr Papillon. — Présentation d'un membre titulaire et de deux membres correspondants. — Correspondance et présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Souscription pour l'érection d'un monument à Turgot : M. le Secrétaire général. — Suite de la discussion de la communication de M. le Dr Jacques Bertillon sur la valeur et la nature des biens transmis par successions et donations dans les différents pays d'Europe : M. Alfred Neymarck. — Communication de M. Edmond Théry sur la Banque de France de 1897 à 1909. — Discussion : MM. Cadoux, Alfred Neymarck, Petit, Barriol, Aupetit.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. VASSILLIÈRE, président. Après adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 1910, M. le PRÉSIDENT fait part à la Société du décès de M. le Dr Papillon, membre titulaire depuis 1898 ; il exprime les regrets que cause à tous la perte d'un collègue aimable. M. le Dr Papillon était partisan convaincu de la navigation fluviale et du développement des canaux ; il s'occupait aussi d'œuvres de bienfaisance, particulièrement en faveur des enfants en bas âge.

Sont présentés : comme *membre titulaire* :

M. Tony GAUCHER, chef du bureau du contrôle financier et de la statistique des chemins de fer au ministère des travaux publics, 7 passage Singer (29 rue Singer) (XVI^e), par MM. Barriol et Hertel ;

Comme *membres correspondants* :

M. D. DE PISSARJEVSKY, maréchal de noblesse du district de Bender, poste de Telitza, district de Bender, Bessarabie (Russie), par MM. Vassillière et Barriol ;

M. le Dr Camille DAROLLES, à Provins, par MM. Fléchet et Barriol.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la correspondance ; il indique que M. Imhaus, qui remplissait les fonctions de gérant de notre Journal, a quitté la maison Berger-Levrault ; son successeur est M. Steinheil, de la même maison.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu d'un très sympathique collègue, M. P. Falkenburg, 180 exemplaires d'une notice sur la ville d'Amsterdam publiée à l'occasion de l'exposition internationale de Bruxelles par le bureau de statistique d'Amsterdam.

Cette petite brochure de 101 pages, très luxueusement éditée, contient une foule de renseignements admirablement groupés et présentés, et elle fait le plus grand honneur à l'aimable Directeur du Bureau de statistique qui a été chaleureusement remercié par M. le Secrétaire général au nom de la Société, dès la réception des brochures.

M. le PRÉSIDENT s'associe aux paroles du Secrétaire général et dit que tous les membres de la Société apprécieront l'envoi si gracieusement fait par notre aimable collègue de Hollande.

La brochure est mise à la disposition de nos confrères qui sont priés de la réclamer lors des prochaines séances.

M. BARRIOL présente la liste des ouvrages parvenus depuis la dernière séance ; il signale particulièrement la statistique des superficies cultivées, de la production agricole et du bétail dans les pays représentés à l'Institut international de Statistique ; la statistique pénitentiaire de M. Schrameck. Parmi les documents étrangers, il cite l'ouvrage intitulé : *Inleidning tot de beoefening der Statistiek*, par M. Verrijn Stuart, membre associé de la Société et secrétaire général de l'Institut international de Statistique ; *The constitution and finance of english, scotch and irish joint stock companies*, par M. W.-R. Scott ; le tableau du commerce et de la navigation des États-Unis en 1909 ; *Socialisme et féminisme* de L. de Pissarjevsky, etc... La liste complète de tous les documents reçus est indiquée page 435 du présent journal.

M. le Secrétaire général annonce que le prochain Congrès des sociétés savantes aura lieu à Caen en 1911 ; parmi les questions mises à l'étude dans la section des sciences économiques et sociales, il cite les grèves, les crises de surproduction, les logements insalubres, le commerce des primeurs, qui peuvent faire l'objet d'intéressantes études statistiques et économiques.

Il appelle l'attention des membres de la Société sur la souscription ouverte actuellement en vue de l'érection d'un monument à Turgot ; des sommes importantes ont déjà été recueillies par les soins de M. Schelle, notre ancien président, trésorier du comité, mais elles sont encore insuffisantes, et M. Barriol, rappelant le rôle de Turgot comme statisticien, espère que nos collègues tiendront à honneur d'apporter leur contribution à cette œuvre.

M. le Président donne la parole à M. Alfred Neymarck, qui, à la séance du 15 juin dernier, avait demandé, vu l'heure avancée, d'ajourner à la rentrée les quelques observations qu'il avait à nouveau à présenter en réponse à celles de M. Bertillon.

M. Alfred NEYMARCK développe ainsi ces observations :

1° En ce qui concerne les exodes de capitaux et de titres à l'étranger, M. Bertillon a dit « qu'il n'a pas pu évidemment tenir compte de ces exodes clandestins, car il n'y a guère de motifs, ou du moins sont-ils bien faibles, pour que ces exodes soient plus considérables en ce qui concerne les titres étrangers que les titres français ».

Or, il suffit d'avoir étudié quelque peu le mécanisme des valeurs mobilières pour dissiper cette erreur. Un titre français peut s'expatrier, mais tôt ou tard il faut qu'il revienne dans le pays pour l'encaissement des coupons ou autres formalités. Quelles que soient les précautions prises, il ne pourra pas échapper au fisc. Au contraire, les titres étrangers dont les titres amortis et dont les coupons sont payables à l'étranger et en France, passent incognito. Quand le titre étranger sort de France, il n'y revient pas ou très rarement. C'est l'opinion de M. Leroy-Beaulieu que M. Bertillon a fait intervenir dans cette discussion. Or, l'opinion de M. Leroy-Beaulieu est tout à fait contraire à celle de M. Bertillon. « Les placements occultes des Français à l'étranger sont plus considérables qu'on ne le croit, un grand nombre échappe à toute investigation » (*Economiste français* du 29 octobre 1902, p. 551) ;

2° M. Bertillon a dit que la richesse du pays n'a jamais été contestée, mais il craint qu'elle ne diminue.

Or, s'il était vrai de dire que la richesse diminue, il est permis de se demander d'où vient l'argent ; il ne peut être le produit d'une génération spontanée. D'où vient encore l'augmentation continue des épargnes ? D'où vient l'accroissement des

dépôts de fonds dans les caisses publiques et privées; d'où vient l'accroissement des valeurs mobilières?

M. Alfred Neymarck a évalué de 1.500 millions à 2 milliards le montant annuel des épargnes qui, quelles que soient les crises et les intempéries des saisons, sous des formes diverses, se placent chaque année dans notre pays. M. Leroy-Beaulieu se montre encore plus « optimiste » que lui. Dans l'*Economiste français* du 13 août 1910 (page 234), il a écrit « que la puissance de capitalisation nette annuelle et actuelle de la France peut être estimée à environ 3 milliards de francs. Or, sur ces 3 milliards, c'est à peine si un tiers, c'est-à-dire un milliard, peut s'employer avec un modique profit dans le pays; les deux tiers doivent être exportés. La France est la plus grande exportatrice de capitaux, sinon du monde entier, du moins du continent européen! »

3° S'il est vrai de prétendre, comme le fait M. Bertillon, que la richesse du pays et que ses épargnes diminuent ou restent stationnaires, comment expliquer que les émissions et créations de titres mobiliers augmentent chaque année, que la taxe de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières augmente d'année en année, car cette taxe est d'autant plus élevée que s'élèvent le revenu et le montant des valeurs évaluées. M. Bertillon répond simplement que la « statistique des successions ne lui permet malheureusement pas de dire si ce sont des valeurs mobilières, ou des immeubles, ou d'autres richesses qui figurent pour un moindre chiffre dans les successions depuis 1895 ». Notre excellent confrère est trop modeste, il avait un moyen bien simple pour se renseigner; il lui suffisait d'ouvrir l'*Annuaire statistique de la France de 1908 au Résumé rétrospectif* (page 99) : il aurait trouvé un relevé de la taxe de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières, depuis 1872. M. Bertillon aurait pu également se reporter au *Bulletin de statistique du Ministère des Finances* ou au *Bulletin de statistique et de législation comparées* de l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre;

4° M. Alfred Neymarck avait dit que l'ensemble des fonds d'Etats et titres étrangers que pouvaient posséder les capitalistes français, fin 1908 ou commencement 1909, pouvait s'élever à 35 ou 40 milliards. M. Bertillon n'est pas de cet avis et a dit ce qui suit : « Outre que d'excellents auteurs, par exemple, M. Paul Leroy-Beaulieu, qui accepte 25 milliards *au maximum*, n'admettent pas ces chiffres, la notoriété en pareille matière n'est pas une preuve, ni même un commencement de preuve (page 249). M. Paul Leroy-Beaulieu a évalué ce chiffre à 25 milliards *au plus*, par une méthode toute différente; son chiffre, qu'il donne comme un maximum, s'écarte assez peu du mien. M. Neymarck admet 35 milliards; je ne connais pas l'origine de ce chiffre qui paraît très exagéré » (page 310).

M. Alfred Neymarck a recherché dans ses notes si l'affirmation si nette de M. Bertillon était fondée.

Or, en 1880, M. Paul Leroy-Beaulieu écrivait dans son *Essai sur la répartition des richesses* au chapitre intitulé : *Conséquences de la baisse du taux de l'intérêt*, (page 233) : « La France possède au moins 20 milliards de créances productives sur l'étranger, dont elle tire un milliard de revenu net par année. »

En 1902, c'est-à-dire douze ans après, dans son ouvrage de la *Colonisation chez les peuples modernes* (Chapitre de l'émigration des capitaux, page 516), M. Leroy-Beaulieu écrit ce qui suit : « La France n'a pas essaimé au dehors des capitaux aussi importants que l'Angleterre. Beaucoup de statisticiens ont évalué à une quinzaine de milliards le montant de nos créances sur les nations étrangères, du fait de nos exportations de capitaux : nous croyons cette somme trop faible et nous trouvons qu'on peut porter l'évaluation à 25 ou 30 milliards. »

Plus loin (page 513), le même auteur écrit : « Quant à la France, nous estimons qu'elle a, au minimum, 28 à 30 milliards de francs à l'étranger, sous les formes les plus diverses, lui rapportant 1.400 millions. Le montant de nos capitaux placés à l'étranger s'accroît de 4 à 500 millions par an. »

Puis, dans la cinquième édition de cet ouvrage (page 519), M. Paul Leroy-Beaulieu écrit : « Depuis 1890, les placements de la France à l'étranger ont encore

« augmenté, malgré un certain nombre de pertes et l'on peut en évaluer le montant à 33 ou 34 milliards donnant un revenu de plus de 1 milliard et demi. »

Ce ne sont pas là des évaluations improvisées, car non seulement M. Paul Leroy-Beaulieu les a énoncées, mais il les a plusieurs fois répétées et confirmées.

En 1902, dans l'*Economiste français* du 25 octobre 1902 (page 551), voici ce qu'écrivait M. Paul Leroy-Beaulieu : « Nous sommes portés à croire que la fortune française à l'étranger s'élève bien aux environs de 30 milliards et, avec nos colonies, s'approche de 33 milliards. Les placements occultes des Français à l'étranger sont, par eux-mêmes, plus considérables qu'on ne le croit. Aussi, un grand nombre échappe à toute investigation. La fortune française à l'étranger augmente d'autant plus que le Gouvernement et le Parlement font sans cesse la grosse voix à l'endroit des capitalistes et ne cessent de les malmenier, et de les menacer. »

Notre confrère M. Bertillon pourrait répondre que les évaluations de M. Paul Leroy-Beaulieu remontent aux années 1880, 1890, 1902 et que, à l'heure actuelle, elles peuvent se trouver modifiées. Or, dans une statistique récente du 13 août dernier, M. Paul Leroy-Beaulieu a estimé que les placements de l'épargne française pouvaient s'élever à 3 milliards par an, dont 2 milliards à l'étranger. Il dit que la France n'a pas chez elle l'emploi de plus du tiers ou des deux cinquièmes des capitaux qu'elle crée annuellement et, d'autre part, il s'étonne que les fonds publics étrangers ne soient pas soumis aux impôts qui grèvent les valeurs mobilières nationales, et que, de ce chef, l'Etat se prive ainsi de 60 à 80 millions de recettes annuelles.

Or, si l'on évalue en moyenne à 10 % du revenu les impôts qui frappent les valeurs mobilières françaises, ces 80 millions de recettes annuelles qui proviendraient des fonds d'Etats étrangers, représenteraient déjà 20 milliards de capital. Ajoutez à ces 20 milliards de fonds d'Etats étrangers, les 15 à 20 milliards de titres de sociétés étrangères, actions et obligations, qui payent sous forme de droit de timbre au comptant ou sous forme d'abonnement et pour une quantité déterminée, les droits fiscaux acquittés par les titres français, l'ensemble des fonds d'Etats et titres étrangers peut donc être évalué, comme nous l'avons fait, de 35 à 40 milliards, et non à 25 milliards au maximum comme l'a dit M. Bertillon, en s'appuyant sur M. Paul Leroy-Beaulieu.

Pour suivre le mouvement des valeurs mobilières et en établir une statistique aussi complète que précise, dans une matière aussi délicate et difficile, on ne saurait apporter trop de soins, de prudence : la fiscalité, les produits de l'impôt sont d'un grand secours, mais ce n'est pas tout, et des chiffres ne s'improvisent pas. On se tromperait beaucoup si on se figurait pouvoir faire une évaluation, même approximative, sans contrôler, les uns par les autres, et pendant de longues années, tous les éléments de calcul. Il faut étudier ces statistiques de près, les établir, les vérifier pour ainsi dire, jour par jour, avec de nombreux éléments qui doivent être contrôlés les uns par les autres. Il faut y apporter une très grande persévérance, y passer de nombreuses années, et ceux qui ont consacré leur vie à faire ces statistiques sur les valeurs mobilières, lorsqu'ils avancent un chiffre ne le font qu'en tremblant, tant ils craignent de se tromper.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Alfred Neymarck de ses très intéressantes observations.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Edmond Théry sur la *Banque de France de 1897 à 1909*.

M. Edmond THÉRY, après avoir rappelé l'opportunité de résumer à larges traits l'histoire de la Banque de France et les résultats de la loi de 1897, à la veille d'une discussion éventuelle du privilège d'émission de cet établissement, cite les lois successives de 1803, 1806, 1840, 1857 et 1897 qui en ont modifié l'organisation ou réglementé le droit d'émission. Il insiste notamment sur les charges imposées à la Banque par la loi du 17 novembre 1897 ; cette loi oblige la Banque à verser à l'Etat une redevance annuelle égale au produit du huitième du taux de l'escompte par le

chiffre de la circulation productive, avec minimum de 2 millions ; à faire à l'Etat une nouvelle avance de 40 millions sans intérêt, et à lui accorder également la gratuité pour les avances de 140 millions déjà précédemment consenties ; à ouvrir gratuitement ses guichets au paiement des coupons de rentes et valeurs du Trésor, ainsi qu'à l'émission de ces titres ; à assurer gratuitement l'approvisionnement en numéraire des caisses du Trésor public en province ; à créer de nouvelles succursales et de nouveaux bureaux auxiliaires, etc... Il résulte de ces obligations que le privilège d'émission est devenu infiniment plus onéreux qu'autrefois.

Avant de passer à l'évaluation de ces charges, M. Edmond Théry cite quelques chiffres qui donnent une idée de l'importance des opérations de la Banque. Il montre ainsi que, de 1880 à 1909, l'encaisse-or est passée de 568 à 3.507 millions, et la circulation fiduciaire de 2.409 à 5.166 millions ; le rapport du stock d'or au montant des billets en circulation s'est élevé en même temps de 24 à 68 %.

S'appuyant sur les résultats de l'enquête monétaire de 1903, et sur les mouvements survenus depuis lors, l'orateur évalue à 9.637 millions la quantité de monnaie circulant en France dans le public à la fin de 1909 ; sur ce chiffre, 5.166 millions sont représentés par des billets. La circulation fiduciaire de la Banque de France constitue aujourd'hui la véritable monnaie de compte du pays, car dans l'enquête monétaire de 1903, qui a porté non sur l'encaisse, mais sur les recettes journalières des principales banques, la proportion des billets dans le recensement a été de 87 % du total.

A côté de ces chiffres, on peut citer celui des virements opérés par la Banque, et qui a été en 1909 de 214 milliards sur un mouvement de caisse total de 273 milliards ; les espèces métalliques ne figurent dans ce dernier chiffre que pour 1,56 %, ce qui montre que la Banque de France est un véritable clearing-house qui donne au stock monétaire disparate du pays une homogénéité, une puissance de travail et une vitesse de circulation qu'on ne rencontre au même degré dans aucune autre nation.

M. Edmond Théry recherche ensuite en analysant les rapports annuels du gouverneur ce qu'a coûté à la Banque, depuis le 1^{er} janvier 1897, son privilège d'émission, c'est-à-dire le droit d'escompter des effets de commerce et de faire des avances sur titres avec les billets à vue qu'elle fabrique elle-même. En additionnant depuis cette époque le montant de la redevance à l'Etat, du droit de timbre sur les billets et des frais de fabrication de ces billets, il obtient un total de 87.345.000 francs, soit une moyenne annuelle de 6.719.000 francs représentant, par rapport à la circulation productive, une charge annuelle de 0,55 %, que les frais divers provenant de la manipulation des billets et des espèces de l'amortissement du matériel d'imprimerie, etc., porteraient à 0,75 %, chiffre supérieur à l'intérêt annuel que les sociétés de crédit paient à leurs déposants.

Indépendamment de ces sacrifices visibles et du manque à gagner résultant pour elle des restrictions apportées par ses statuts à ses opérations, le privilège d'émission impose encore à la Banque d'autres obligations. C'est ainsi que la nécessité de rembourser ses billets en espèces dans toutes ses succursales lui impose pour ses approvisionnements des frais de transport de numéraire qui peuvent être évalués, pour la période 1897-1909, à 1.732.000 francs. En outre, les mouvements de fonds opérés gratuitement pour le compte du Trésor constituent une lourde charge, puisqu'ils ont porté depuis 1897 sur une somme totale de 114 milliards ; on peut évaluer pour cette période à 11.926.000 francs l'économie résultant pour le Trésor de la gratuité qui lui est ainsi accordée.

En réunissant ces divers éléments, on peut calculer que l'exercice du privilège d'émission a coûté à la Banque de France, de 1897 à 1909, une somme totale de 101 millions de francs, soit une charge annuelle de 7.769.237 francs.

Si l'on examine maintenant l'activité de la Banque de France au point de vue de la politique monétaire, on constate que cette politique est constamment orientée vers l'accroissement de la réserve d'or et que, grâce à cet accroissement, il est devenu possible de défendre le change extérieur français sans toucher au taux d'escompte.

M. Edmond Théry rappelle qu'à la fin de 1907, point culminant de la crise américaine, le taux de l'escompte atteignait 7 $\frac{1}{2}$ % à Berlin, 7 % à Londres, 6 % à Vienne et à Bruxelles, et qu'il n'était que de 4 % à Paris, où il fut ramené dès le 23 janvier suivant à 3 %, niveau qu'il n'a plus jamais quitté depuis. En même temps, ce furent les remises d'or que fit alors la Banque de France au marché anglais qui calmèrent la panique américaine et conjurèrent la crise.

La politique monétaire de la Banque a donc rendu d'immenses services au Trésor, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de notre pays, mais les actionnaires n'en ont retiré aucun profit, puisque non seulement les bénéfices de la Banque ont diminué dans la proportion de la réduction du loyer des capitaux sur le marché français, mais qu'en outre chaque millier de francs d'or que la Banque achète et convertit en billets lui coûte environ 0^{fr}60 pour droits de timbre et frais de fabrication. Le développement des affaires n'a d'ailleurs pas compensé cette perte, en raison de la concurrence des grandes sociétés de crédit ; alors que, de 1899 à 1909, le solde des comptes productifs du bilan de ces dernières s'est accru de 2.298 millions, le solde des mêmes comptes à la Banque de France a diminué de 114 millions. On est en droit de se demander, conclut M. Edmond Théry, si, en présence des charges qu'elle a à supporter et avec sa puissante organisation, son capital et ses réserves, la Banque de France n'aurait pas intérêt à renoncer à son privilège d'émission et à devenir une banque libre.

M. CADOUX demande si l'on connaît la proportion des billets de banque qui, par suite de perte, de destruction, etc., se trouvent perdus pour le public.

M. Edmond THÉRY répond que la Banque reste indéfiniment tenue de rembourser ses billets, pour lesquels il n'y a pas de prescription ; ce n'est d'ailleurs pas elle, mais l'État, qui bénéficie du montant des billets définitivement anéantis ; c'est ainsi qu'en vertu de la loi de 1897, la Banque a versé au Trésor une somme de 6.774.730 francs, représentant la valeur des billets de tous les anciens types à impression noire qui n'avaient pas été présentés au remboursement. Ceux de ces billets qui se trouvent encore en circulation sont toujours payables à présentation aux guichets de la Banque, qui se fait ultérieurement rembourser de leur valeur par le Trésor.

Il ajoute que le billet de banque joue en France un rôle plus important encore qu'on n'est souvent tenté de le croire ; pour s'en rendre un compte exact, il faudrait connaître le nombre de paiements auxquels sert un billet au cours de sa circulation. Le chèque est relativement peu répandu chez nous, mais le billet de banque le remplace dans un grand nombre de cas ; on peut dire avec Léon Say que c'est un chèque dont le crédit ne s'épuise jamais, dont la circulation ne coûte rien à l'État et profite à tout le monde.

M. Alfred NEYMARCK s'associe aux conclusions de l'intéressante communication de M. Edmond Théry ; à propos des types successifs de billets, il ajoute que la Banque de France, à l'Exposition de Bruxelles, a réuni, à côté de graphiques et autres documents intéressants, la collection complète de ces types, et que l'ensemble de son exposition lui a valu un grand prix.

Il rappelle aussi que, dans l'enquête ouverte récemment par la Commission nationale monétaire américaine, tout le monde, en France et à l'étranger, a reconnu que la Banque, grâce à son organisation, obtient un crédit qui rejaillit sur toutes les banques françaises ; celles-ci profitent largement de la présence d'un établissement régulateur, qui manque encore actuellement aux États-Unis.

M. PETIT, au sujet des frais occasionnés à la Banque par les mouvements de numéraire entre les succursales, fait remarquer qu'il y a des contreparties : c'est, d'une part, la commission de virement pour les virements non gratuits ; et, d'autre part, pour les virements gratuits, l'obligation pour le client qui veut en profiter de remettre du papier à l'escompte et de payer ainsi le taux officiel pour des effets qu'il aurait pu sans cela négocier à meilleur compte. La Banque de France perçoit cette commission ou cet escompte sur le montant total des sommes transmises d'une place à une autre, mais elle n'a à opérer de déplacement matériel

de numéraire que pour le solde de la compensation qui s'établit entre ces divers mouvements.

M. Edmond THÉRY répond qu'il a parlé, dans ses comparaisons, des frais qui incombent à la Banque de France et que n'ont pas à supporter les sociétés de crédit. Au surplus, il ne s'agit pas, dans ces mouvements de numéraire, de ceux qui sont provoqués par une demande directe d'envoi de fonds présentée par un client. La Banque a la charge de régulariser la circulation du numéraire en France ; ses billets peuvent lui être présentés au remboursement sur n'importe quel point du territoire, et, par le jeu des opérations journalières, il arrive que certaines succursales ont constamment des excédents de recettes en espèces, tandis que d'autres sont au contraire presque toujours en déficit de ce côté. Il faut rétablir l'équilibre, et c'est surtout là ce qui provoque les envois de numéraire dont la Banque supporte tous les frais.

Répondant à une remarque de M. BARRIOL sur la différence de traitement des sommes reçues en dépôt par la Banque de France et par les banques privées, celles-ci payant un intérêt alors que celle-là n'en sert aucun, M. Edmond Théry fait observer qu'il a fait état de cette gratuité, puisqu'il a évalué le total de ce que coûtent à la Banque les capitaux qu'elle se procure, total qui comprendrait nécessairement l'intérêt des dépôts dans toute banque allouant à ceux-ci une rémunération. Il a trouvé ainsi que les capitaux qu'obtient la Banque au moyen de sa circulation et de ses comptes courants lui coûtent environ 0,65 % ; or, les sociétés de crédit n'allouent que rarement à leurs déposants un intérêt supérieur à $\frac{1}{2}$ %.

M. Alfred NEYMARCK confirme ce chiffre, et ajoute que les sociétés de crédit ont récemment réduit à $\frac{1}{2}$ % le taux de 1 % qu'elles servaient jusque-là à certains déposants.

M. BARRIOL fait observer que la plupart des gros déposants obtiennent des taux supérieurs, actuellement 1 $\frac{1}{2}$ % à 2 %, à vue.

M. AUPETIT rappelle que, lors des interviews de la Commission nationale monétaire américaine, les sociétés de crédit ont déclaré elles-mêmes que leurs dépôts leur coûtaient de $\frac{1}{2}$ à 1 % ; ce chiffre est donc incontestable.

Répondant aux observations de M. Petit en ce qui concerne la rémunération directe ou indirecte des opérations de virement réalisées par la Banque, M. Aupetit remarque que, sur 214 milliards de virements effectués en 1909, la presque totalité représente des virements de compte à compte effectués sur place qui ne supportent en aucun cas de commission. Sur 5 milliards et demi environ de virements et chèques déplacés, 93 % ont bénéficié de la gratuité ; les commissions perçues par la Banque sur le surplus ne dépassent pas 80.000 francs par an, chiffre sensiblement inférieur aux frais de transport d'espèces et de billets relevés par M. Edmond Théry. Ces frais ne constituent eux-mêmes qu'une faible partie des charges occasionnées à la Banque par le service du mouvement des fonds pour le Trésor et le public. On trouverait sans doute un chiffre beaucoup plus élevé si les comptes rendus permettaient d'isoler toutes les dépenses d'installations immobilières et de personnel occasionnées par la garde et la conservation d'encaisses importantes sur tous les points du territoire.

En ce qui concerne la rémunération indirecte, M. Petit n'ignore certainement pas que, par suite du développement considérable de leurs dépôts, les plus grands établissements de crédit n'ont recours à la Banque en temps normal que pour l'encaissement de leurs effets. Or, les minimums d'escompte prélevés de ce chef sont eux-mêmes bien inférieurs aux frais d'encaissement proprement dits : ils ne laissent donc à la Banque aucune rémunération pour les opérations de virements effectuées gratuitement dans la limite des remises à l'escompte.

M. CADOUX demande des renseignements sur le développement du rôle de la Banque de France comme régulateur du taux de l'escompte dans toute l'Europe, en raison de l'influence exercée par son stock d'or. On a souhaité, à l'étranger, que les statuts de la Banque lui donnent la faculté d'intervenir fréquemment dans cette direction.

M. Edmond THÉRY répond que cette question a été étudiée, et que la Banque a

parfaitement le droit d'intervenir en faveur des marchés étrangers ; elle l'a fait à plusieurs reprises, notamment dans ces dernières années, mais il y a là une question d'opportunité, et la Banque doit, en pareille circonstance, envisager l'intérêt national ; son intervention sert surtout à détourner du marché français les conséquences de crises survenant à l'étranger. Une généralisation de ces opérations pourrait devenir, dans certains cas, très gênante et très délicate.

M. Alfred NEYMARCK rappelle à ce sujet le projet émis il y a quelques années par M. Luzzatti, et qui consistait à créer une réserve d'or commune à tous les États d'Europe ; c'était une idée généreuse, mais dont la réalisation eût été grosse de difficultés.

M. le PRÉSIDENT adresse à M. Edmond Théry et à tous les orateurs qui ont pris part à la discussion de sa très intéressante communication, les remerciements de la Société.

Il propose ensuite, et l'assemblée décide de renvoyer à la prochaine séance la communication de M. Meuriot sur les *Voix non représentées aux élections de 1910*, inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 heures 45.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL

Le Président,
L. VASSILLIÈRE
